

# Le cours de philo, un immense chaos

## ENSEIGNEMENT La CSC dénonce des conditions de travail souvent inhumaines

► Installé en octobre au primaire, le cours de philo et citoyenneté est enseigné dans des conditions épouvantables. ► Les enseignants se plaignent, le syndicat interpelle le ministre.

Il y a des limites à tout. Et là, elles sont dépassées. En octobre, l'école primaire officielle a inséré dans sa grille une « éducation à la philosophie et citoyenneté » (EPC) - le secondaire suivra dans un an. Et le mot « chaos » est le plus adéquat pour qualifier la situation que vivent les écoles, les enfants et les enseignants. La coupe est pleine. Et la CSC-enseignement dit « Ça suffit ! ».

Pour installer cette heure d'EPC dans la grille, on a réduit de 2 à 1 heure le cours de religion/morale. Et si l'enfant veut être dispensé de religion/morale, il a 2 heures d'EPC au lieu d'une.

L'EPC est dispensée par les profs de religion/morale qui récupèrent d'un côté ce qu'ils perdent de l'autre. Tout ? Non. La religion/morale peut se donner devant de très petits groupes d'élèves. L'EPC, elle, se donne devant des classes normales, de 25 élèves. Donc, l'EPC n'éponge pas toutes les pertes d'heures en

religion/morale. Voilà le topo.

Ce qui se concevait sur papier ne tient pas dans les faits. En régime ordinaire, un prof de religion/morale, pour avoir un horaire complet, doit souvent se partager entre plusieurs écoles.

Le régime nouveau a enflammé le phénomène. La CSC-enseignement a mené l'enquête auprès de ses affiliés. Elle relève des cas où des enseignants doivent partager leur temps de travail entre 9, 10, 11 écoles, imposant aux enseignants des déplacements inhumains. Elle signale le

cas d'un prof effectuant 450 km par semaine. Un prof rapporte à son syndicat : « *Quand je donne une période, elle n'est jamais entière. Toujours rabotée au début, à la fin. Le changement de classe, le matériel oublié, s'arrêter plus tôt pour courir ailleurs ou arriver en retard à la suivante. La qualité de mon travail est médiocre... Du vite-vite. Plus l'impression de terminer une leçon, une matière, correctement.* »

**Un prof a 421 élèves en tout !...**

Devant se multiplier, un prof a donc parfois 300 élèves en tout. On évoque un cas qui va jusqu'à... 421. « *Avec 200 élèves, à la fin de l'année, je ne connais pas encore tous les noms* », nous dit un prof de morale.

On parle de classes surpeuplées (plus de 30). Et les promesses n'ont pas toutes été te-

nues. La Communauté française avait juré de protéger l'emploi des profs nommés et les temporaires prioritaires (en activité depuis un an). Mais des prioritaires ont valsé (lire par ailleurs). On avait décrété qu'un prof ne pouvait pas enseigner religion/morale et EPC à de mêmes élèves. On connaît au moins un cas où cette règle n'est pas respectée. Bref, c'est la foire. Totale. Et la CSC interpelle Marie-Martine Schyns (CDH), la ministre de l'Éducation. « *Les enseignants sont sur les genoux*, nous dit Eu-

gène Ernst, le secrétaire général du syndicat. *L'EPC se donne dans des conditions qui ne sont bonnes ni pour l'élève, ni pour le professeur, ni pour l'école. Si le législateur a pensé que l'EPC était une avancée importante, et je le pense aussi, qu'il fasse en sorte que le cours se donne de façon correcte. Ce n'est pas le cas !* »

Eugène Ernst demande à Schyns d'évaluer l'effet de l'EPC sur l'emploi. Qu'elle fasse respec-

ter par les écoles les normes de taille des classes en EPC et religion/morale. Qu'elle fixe, pour l'enseignant, un nombre maximum d'implantations. Que la charge journalière du prof intègre les déplacements. Et qu'on allège la charge du prof âgé.

Schyns a promis de se pencher sur le dossier. Un groupe de travail a été créé pour améliorer la situation. ■

PIERRE BOUILLON

MARIE-LINE DAUX

« Le foutoir ! »

Marie-Line Daux est prof de religion catholique. Elle est en mi-temps médical. Elle espérait rester en religion et laisser l'EPC à des collègues plus jeunes. Pas possible, en dépit des efforts de la commune (Saint-Nicolas). Sur ses 12 heures de cours, elle donne moitié religion, moitié EPC. Pour une dame de 57 ans, souffrante, c'est lourd, un cours nouveau. A trois ans de la retraite, elle a dû suivre la formation à la neutralité pour donner ce cours qui l'a prise de court. « *J'ai été paniquée, la peur de la page blanche.* » Elle enseigne dans 11 écoles, à 300 élèves. « *Je suis dans la panade.* » Au fait : et ce cours de religion qui a été réduit de moitié ?

« *On ne savait déjà pas tout faire avant !* » Marie-Line Daux donne l'EPC aux élèves qui ont choisi la formule à une heure. Dans sa classe se trouvent des élèves qui ont opté pour la formule à deux heures - et ceux-là ont leur 2<sup>e</sup> heure avec un autre prof. Pas simple à combiner. « *On se parle, bien sûr, avec l'autre prof. Nous sommes en rodage. Et nous serons en rodage très longtemps. Pardonnez-moi, mais c'est le foutoir !* »

P.BN

MURIEL DOSTER

« Je suis fatiguée ! »

Murielle Doster enseigne la religion catholique. Elle est nommée depuis 2005. L'an dernier, elle enseignait dans deux écoles. Maintenant, elle en a quatre

(Seraing, Waremme, Huy, Amay). Certains jours, elle travaille dans deux écoles distantes de plus de 35 km. « *Je suis fatiguée !* » Elle a 300 élèves en tout (pourrait-elle jamais mémoriser leurs noms ?) Elle nous raconte sa galère. Des classes surpeuplées en des locaux exigus. Aucun local

attitré (elle doit squatter celui d'un titulaire quand celui-ci ne l'évacue pas de là). Elle raconte les cours mangés par les déplacements. Et ceci, surtout... Depuis un moment, Murielle travaille à 4/5<sup>e</sup> temps. Ce n'est pas pour le confort. C'est pour s'occuper de l'un de ses enfants qui doit être

suivi pour dyspraxie. Selon la règle, un 4/5<sup>e</sup> temps doit prester 7 demi-jours étalés sur 4 jours. Problème : pour les écoles, l'agencement des horaires était si kafkaïen que Murielle preste 8 demi-jours répartis sur 5 jours. Bref : outre que son horaire lui complique la vie, il est aussi... illégal.

P.BN

CORINE SCHERPEREEL

Onze heures dans onze écoles

Corine Scherpereel est en mode hybride. Ancien professeur, elle s'est engagée dans la vie d'indépendante (elle enseigne le

yoga) mais elle avait conservé 4 heures de religion. Elle en avait besoin. Elle ne les a plus. En septembre, elle les a données, ces 4 heures de religion. Le 1<sup>er</sup> octobre (quand a été introduit l'EPC), elle a tout perdu. Son école lui a dit de patienter - genre : on vous trouvera bien quelque chose. Elle a atten-

du le 28 octobre pour reprendre qu'on ne lui avait rien trouvé du tout. C'est étonnant, car Corine Scherpereel a le statut de temporaire prioritaire. Et ce statut devait, selon les promesses de la Communauté française, lui garantir le maintien d'un emploi (pour assurer du soutien scolaire, par

exemple). Négatif. Rien. Le chaos a été tel, en septembre/octobre dans les écoles qu'elle a fait valoir son statut en vain. L'avenir ? Une éclaircie. Une commune vient de lui proposer 11 heures sur... 11 écoles à partir de décembre. Elle a dit oui. Bien sûr.

P.BN.